Règlement intérieur de l'école Antoine de Saint Exupéry



AMITIÉ ENTRAIDE BIENVEILLANCE

Ce règlement est fait pour assurer le bien-être de tous.

Il s'appuie sur les droits et obligations de chacun : enseignants, élèves, parents.

1. Les élèves sont accueillis à **8h35** et **13h35** (début des cours à **8h45** et **13h45**, fin à **12h** et **16h30** (17h30 lors des APC).

Ces temps d'accueil sont des temps calmes, on en profite pour discuter, les ballons et raquettes restent rangés.

2. Afin de garder une école agréable pour tous :

- Mettre les **papiers dans la poubelle**, ramasser ceux qui traînent.
- Laisser les toilettes propres et respecter l'intimité de chacun.
- Récupérer ses vêtements chaque soir.
- Respecter les locaux, le matériel et la végétation de l'école

3. Comportement des élèves à l'école :

- Être <u>poli</u> et <u>agréable</u> avec les enseignants, le personnel de cantine et de surveillance, les camarades, surveiller son langage. Dire **BONJOUR!**
- <u>S'excuser</u> si on a commis une erreur ou provoqué un incident.
- <u>S'exprimer calmement</u> quand un adulte demande des explications.
- Avoir le droit au respect et <u>respecter les autres</u>
- Accepter les différences des autres
- Reconnaitre les principes d'égalité et de fraternité

4. Sécurité dans l'école :

- Être en sécurité et ne pas mettre les autres en danger.
- Ne pas emporter d'objets qui peuvent blesser, même sans intention de faire mal.
- Prévenir immédiatement un enseignant en cas d'accident de dispute grave, de faits qui te choquent.
- La circulation dans les locaux se fait sous la responsabilité d'un adulte.
- Les vélos sont tenus à la main jusqu'à leur espace de rangement.

5. Pour que chacun profite des récréations :

- Les temps de récréation se font **sur les cours de récréation**. La ligne blanche rappelle l'interdiction de circuler entre les deux cours.
- Les récréations sont des moments de détente, <u>les petits jouets</u> personnels sont acceptés: billes, petite voiture, petite figurine, rubiks cube,...
- Les <u>cartes de collection</u> restent à la maison et s'échangent sous la responsabilité des parents.
- Un planning de cour est mis en place pour avoir accès aux différents jeux des cours.
- Veiller à jouer avec les camarades qui seraient seuls.

6 : Les élèves demandent l'autorisation de l'enseignant pour utiliser les **ordinateurs** ; ils respectent la charte informatique.

7 : Le <u>téléphone portable</u> ou <u>montre connectée</u> sont rangés dans un <u>étui</u> et éteints, dans le cartable.

S'ils sont sortis sur le temps scolaire l'enseignant les placera en sécurité dans le bureau du directeur, où les représentants légaux pourront les récupérer.

8 : Sorties individuelles d'élèves sur le temps scolaire

Les adultes accompagnent les élèves à l'aller comme au retour à l'école jusque dans la classe afin d'éviter qu'un enfant se retrouve seul dans l'enceinte de l'école

Nous remercions les parents de :

- Faire respecter les manuels et autres documents de l'école.
- Marquer les vêtements afin de rechercher le propriétaire.
- **Vérifier régulièrement** les mots, cahiers ou documents à signer, et vérifier l'état du matériel contenu dans la trousse.
- Veiller à une tenue et des chaussures adaptées aux activités de l'école.
- En cas d'absence prévenir l'enseignant par écrit.
- En cas d'absence imprévue informer l'école au **07 85 90 80 14** puis justifier par écrit au retour de l'enfant.
- Demander l'autorisation d'un enseignant pour aller à la recherche d'un vêtement oublié ou perdu, accompagné d'un adulte.

Signatures

<u>L'enseignant</u> <u>Les représentants légaux</u> <u>L'élève</u>